

Résidence de création
Musée départemental Albert-Kahn – Département des Hauts-de-Seine

Appel à projets 2022 – 2023

En 2022, le musée départemental Albert-Kahn inaugure sa première Carte Blanche dans l'espace de la salle des Plaques et lance son appel à projets pour une résidence de création de 6 mois à destination d'un artiste qui produira une œuvre originale en lien avec les collections du musée. Cette œuvre fera l'objet d'une exposition d'une période de 4 mois de novembre 2022 à février 2023.



© CD92/S. Gutierrez Ortega

SOMMAIRE

- I. CADRE DE LA RESIDENCE
 - Le musée départemental Albert-Kahn
 - L'exposition permanente
 - La salle des Plaques

- II. OBJET DE LA RESIDENCE

- III. CONDITION DE LA RESIDENCE
 - Conditions de production
 - Conditions d'accueil
 - Calendrier
 - Conditions financières

- IV. CANDIDATURE
 - Critères de sélection
 - Procédure de sélection
 - Dépôt des candidatures

I. CADRE DE LA RESIDENCE

Le musée départemental Albert-Kahn

Le musée départemental Albert-Kahn valorise une double collection héritée du banquier philanthrope du même nom : outre un jardin à scènes paysagères, il conserve une collection d'images photographiques et cinématographiques unique en son genre. Cette collection, appelée les *Archives de la Planète*, est le fruit du travail d'une douzaine d'opérateurs envoyés dans une cinquantaine de pays par Albert Kahn entre 1909 et 1931.

Albert Kahn était un homme de son temps. Pour ses *Archives de la Planète*, il a fait appel à deux nouvelles techniques qui le fascinent : l'autochrome, commercialisée en 1907, et le cinéma, inventé en 1895, qui rendent compte du réel de manière complémentaire, l'un en capturant la couleur, l'autre le mouvement. Les *Archives de la Planète* rassemblent 72 000 plaques autochromes et 180 000 mètres de film nitrate noir et blanc muet.

Par sa collection, le philanthrope souhaitait démontrer que la diversité culturelle était une richesse et œuvrer ainsi à favoriser l'entente entre les peuples. Encore aujourd'hui les images des collections du musée et leurs sujets trouvent une parfaite résonance avec des œuvres plus contemporaines, notamment au sein de nos expositions temporaires. La carte blanche de la salle des Plaques s'inscrit dans cette continuité.

L'exposition permanente

La nouvelle exposition permanente du musée départemental Albert-Kahn fait dialoguer ses collections dans un projet architectural d'envergure imaginé par l'architecte japonais Kengo Kuma. En complément, la scénographie de Scénorama ménage une large place aux projections et autres dispositifs audiovisuels interactifs. Ces outils permettent de faire découvrir l'originalité du projet de Kahn, de le réinscrire dans l'histoire des idées et dans la production scientifique de l'époque ainsi que d'expliquer les modes de production des images.

La mobilisation de la dimension spectaculaire inhérente aux modes de diffusion d'origine -l'autochrome comme le film avaient vocation à être projetés, confrontant et juxtaposant images en couleur et images animées, permettra immersion et émerveillement.



vue du dispositif les Archives de la Planète © scénorama/d. gandon et j.c. ponce

La salle des Plaques

Intégrée dans le jardin, la salle dite « des plaques » est le lieu où, à la fin des années 1920, les plaques autochromes produites par les opérateurs des Archives de la Planète étaient classées et conservées. Ce lieu, inscrit dans le parcours de visite du musée, est nouvellement ouvert au public. Aménagé selon le dernier état connu au temps d'Albert Kahn, cet espace est un lieu de mémoire qui rend compte de l'entreprise d'archivage du monde initiée par le banquier.



© CD 92/C. Rabourdin

II. OBJET DE LA RESIDENCE

A partir des collections du musée et de l'esprit du lieu, la résidence salle des Plaques donne carte blanche à des artistes contemporains afin d'explorer les notions d'archives et de consignation du réel et offrir aux différents publics du musée un regard contemporain sur les collections d'images du musée, renouveler leur approche et montrer l'actualité des questionnements qu'elles soulèvent.

III. CONDITIONS DE LA RESIDENCE

Conditions de production

L'artiste ou le collectif résident sera amené à proposer et produire une création en résonance avec les notions d'archive et d'inventaire. La restitution de cette création sera présentée dans l'espace singulier de la salle des Plaques. Ce travail se fera en lien avec l'équipe du musée. La création devra rentrer dans le champ des arts visuels, sous toutes ses formes.

Surface au sol avec le matériel muséographique : 54 m² (5 x 15 m sans le mobilier).

Les artistes s'engagent à sensibiliser le public à leur œuvre grâce à :

- **Des temps de rencontre** : visites organisées pour le grand public, les Amis du musée et les abonnés du musée, présentation dans l'auditorium du musée ;
- **Une proposition d'ateliers de pratique artistique** pour le public individuel adolescent ;
- **Une série de 4 publications** : 1 / mois pour les réseaux sociaux sur son œuvre ;
- **Une interview filmée** de 5 minutes à destination des réseaux sociaux et du site internet du musée ;

- **Une forme d'archivage** matériel du projet.

L'exposition produite sera accompagnée d'une communication associée (site internet, réseaux sociaux, communiqué de presse, etc.) ainsi que de documents de médiation (une aide à la visite), produits par le musée.

Conditions d'accueil

Dans le cadre de cette résidence de création, le musée départemental Albert-Kahn ne prend en charge ni logement, ni défraiements (transport, repas etc.).

Une semaine immersive avec les professionnels du musée et des rendez-vous occasionnels pour explorer les collections seront proposés à l'artiste retenu.

Calendrier

Fin janvier 2021 : lancement de l'appel à projets

20 mars 2022 minuit : date limite de dépôt des projets

Semaine 11 avril 2022 : audition des candidats retenus au musée départemental Albert-Kahn et sélection du projet

Avril 2022 - Septembre 2022 : période d'appropriation et de création (6 mois)

Octobre 2022 : montage

Novembre 2022 - février 2023 : présentation et actions de sensibilisation

Conditions financières

L'artiste sélectionné bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de **15.000 € TTC**. Ce montant comprend l'ensemble des frais afférents à ce projet : le travail de conception et de production de l'œuvre, les déplacements, l'hébergement, le matériel et les temps de sensibilisation auprès du public.

L'artiste choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée : rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire.

IV. CANDIDATURE

Critères de sélection

- Pertinence de la proposition avec les collections du musée
- Intégration et dialogue du projet avec la salle des Plaques
- Originalité de la proposition
- Conception d'un dispositif immersif numérique
- Qualité des propositions de sensibilisation aux publics

Procédure de sélection

Les candidats présélectionnés seront reçus par le comité de pilotage pour une audition. Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Dépôt des candidatures

Les éléments à fournir sont :

- Une **note d'intention** illustrée de 5 pages maximum (soit 5 000 signes maximum) présentant les premières orientations artistiques proposées prenant en compte les spécificités de l'espace, les liens avec les collections du musée ainsi que les formes de sensibilisation auprès des publics.
- Une **fiche technique** précisant le matériel qui sera utilisé pour la réalisation de l'œuvre et sa diffusion
- Un **dossier de présentation** de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante (5 à 10 pages)
- Un **CV artistique**.

L'ensemble du dossier de candidature est à adresser avant le **20 mars 2022** à minuit, **exclusivement sous format numérique (PDF)** via toute plateforme de transfert de fichiers et impérativement aux deux adresses suivantes :

Morgane Menad, chargée de médiation et de programmation culturelle
mmenad@hauts-de-seine.fr / 01.55.19.28.12

Anne Dubois, chargée de médiation et d'action culturelle
adubois@hauts-de-seine.fr / 01.41.04.33.10

Un mail accusant réception du dossier de candidature sera adressé.